

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter aux institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un "Fonds culturel Riviera" (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Pour la présente législature, il est composé de M. Jean-Baptiste Piemontesi, président du CA et du BE, M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey et M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITES 2017**

### Aperçu des principales réflexions

Au cours de l'année 2017, le CA et le BE ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et son financement, en plus des activités de gestion habituelles. L'objectif visé étant de se recentrer sur le but du FCR selon la convention, soit de "soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera". Le BE et le CA se sont réunis à quatre reprises en 2017, dont une séance d'une demi-journée dévolue au travail de réflexion susmentionné.

Cette réflexion a demandé un important travail préparatoire de la part du SAI, afin notamment de retracer l'évolution des institutions depuis leur intégration au fonds et clarifier la définition et le calcul de leurs charges artistiques. En effet, après quinze ans d'existence du fonds et le double d'institutions bénéficiant d'un soutien régulier, cette analyse était devenue nécessaire.

Dite analyse a permis au service de présenter au CA un "état des lieux" des institutions régionales, d'identifier leurs besoins et dans certains cas, la nécessité de les appuyer pour qu'elles puissent mener à bien leurs missions. En corollaire, le FCR a traité la question du budget du fonds, dont la contribution des communes a été maintenue à Fr. 48.- par habitant depuis sa création.

Pour 2018, le CA a décidé de fixer les contributions à Fr. 46.50 par habitant, montant qui permet de maintenir les subventions aux institutions reconnues de portée régionale. Outre l'objectif de recentrer le fonctionnement du FCR sur son but, cette décision a également été influencée par les préoccupations financières de plusieurs communes, sujet qui a fait régulièrement débat dans plusieurs organes intercommunaux en ce début de législature, dont le FCR. Dans cet esprit, le CA a recommandé aux communes d'affecter les Fr. 1.50 par habitant en moins, pour soutenir les institutions culturelles sises sur leur territoire et dont certaines d'entre elles ne pourraient pas bénéficier d'un soutien du FCR.

La décision du CA s'accompagne également d'une réflexion sur les soutiens ponctuels. En effet, le FCR est fortement sollicité par des demandes de ce type depuis de nombreuses années. Le traitement des dossiers, dont une grande majorité ne répond finalement pas aux critères d'octroi d'un soutien, implique un travail considérable, au détriment du temps consacré aux institutions intégrées au fonds. En conséquence, des propositions ont été faites pour mieux cibler les critères d'octroi des soutiens ponctuels, travail qui sera poursuivi en 2018.

La municipalité de La Tour-de-Peilz a également porté à la connaissance du CA un postulat déposé au conseil communal fin 2016, qui demandait la révision des critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires du fonds. A la demande de la commune, le SAI lui a transmis les éléments de réponse relatifs à la convention et au fonctionnement du fonds.

### Institutions bénéficiaires

Pour rappel, le FCR soutenait 11 institutions lors de sa constitution, alors qu'il en soutient 19 aujourd'hui, plus l'Agenda régional (cf. annexe "Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2017"). L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités durant cette période.

En 2017, le festival Nox Orae a été intégré aux institutions bénéficiaires du fonds.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2017. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch), mis en ligne fin 2007. Plusieurs partenaires contribuent à sa réalisation et à sa diffusion, tels que PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution; Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Suite au constat de l'augmentation du coût de l'agenda en 2012, une réflexion a été menée dès 2013, dans l'objectif de contenir, voire réduire ces coûts. Dans ce cadre, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda dès 2016, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

### Budget 2018

Comme explicité plus haut, le budget 2018 a été établi sur la base d'une contribution des communes à Fr. 46.50 par habitant. Il tient compte de la croissance régulière de la population qui, bien que raisonnable, augmente "l'enveloppe" des contributions annuelles des communes, alors que la plupart d'entre elles vivent une situation financière tendue. Ce montant permet quelques adaptations et dans tous les cas, le maintien du montant 2017 octroyé aux institutions bénéficiaires du fonds. On rappelle à ce propos que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions.

Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2017.

### Soutiens ponctuels

En 2017, 28 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au FCR, dont 7 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi du fonds (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe).

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2016 et en octobre pour l'examen du budget 2018, en présence d'une délégation du CA.

Selon le tournus établi dès sa 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance de mai 2017 :

Président : M. Jacques Vallotton, conseiller communal à La Tour-de-Peilz

Rapporteur : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

- Séance d'octobre 2017 :

Présidente : Mme Anne-Laure Emmenegger, conseillère communale à Blonay

Rapporteur : M. Yves Depallens, conseiller communal à Montreux

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2016 et du budget 2018 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## Comptes 2017

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.82 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional s'est élevée à Fr. 12'000.-.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.66 millions. Le subside a été adapté à la hausse pour 7 institutions soit : l'Association Live in Vevey, le Festival Images, le Montreux Comedy Festival, l'Oriental Vevey, la Semaine internationale de Piano, le Théâtre de poche de la Grenette et le Théâtre Les Trois-Quarts, pour un montant total de Fr. 44'000.-. Un montant de Fr. 15'000.- a été octroyé au Festival Nox Orae, institution nouvellement intégrée. Le NED n'a pas pu réaliser une saison 2017 complète, en raison de difficultés de fonctionnement liées notamment à la détérioration de leurs locaux à deux reprises. En conséquence, le CA a décidé d'adapter le soutien 2017 au NED, en relation avec le nombre de soirées réalisées et de lui verser un montant de Fr. 10'000.-.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2017 s'élève à Fr. 92'000.-.
- En 2017, le CA a décidé d'octroyer Fr. 53'000.- pour des soutiens ponctuels prévus en 2018.
- Un montant de Fr. 27'000.- a été alloué pour l'adaptation des subventions 2018 des institutions intégrées au fonds.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Le solde disponible de Fr. 30'071.55 est reporté en 2018 et sera disponible pour des soutiens ponctuels / aides à la création.

En outre, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières devront désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Il ressort de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2018, que la marge financière du fonds est réduite. Au vu des besoins financiers plus importants des institutions intégrées, le FCR devra poursuivre l'objectif de concentrer ses efforts sur son but, soit de soutenir prioritairement les institutions reconnues de portée régionale. En parallèle, le CA poursuivra les réflexions en cours concernant l'évolution du fonds.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2017
  - Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2017
  - Comptes 2017

Vevey, le 5 mars 2018 – SAI / ALB / jm

## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2017

- ⇒ Agenda Riviera
- ⇒ Association Clara Haskil
- ⇒ Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- ⇒ Association Live in Vevey
- ⇒ Association des Musées de la Riviera vaudoise
- ⇒ Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- ⇒ Association Nox Orae
- ⇒ Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- ⇒ Association Semaine internationale de piano
- ⇒ Association du Théâtre de poche de La Grenette
- ⇒ Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- ⇒ Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- ⇒ Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- ⇒ Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- ⇒ Montreux Jazz Artists Foundation
- ⇒ Fondation Montreux Choral Festival
- ⇒ Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- ⇒ Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- ⇒ Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- ⇒ Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI – MARS 2018

## LISTE DES DEMANDES DE SOUTIENS PONCTUELS TRAITÉES EN 2017

### ACCEPTÉES

- Compagnie BâZ - "Une semaine ... pas plus !" (aide à la création)
- Compagnie Les Exilés - Ruy Blas (aide à la création)
- MAG - Biennale de Montreux - 5<sup>ème</sup> édition
- Festival des artistes de rue - 25<sup>ème</sup> édition
- Association Quai'Son - 10 ans de Décal'Quai
- Compagnie ADN Dialect / Chœur symphonique de Vevey / Orchestre des variations symphoniques - "160" (aide à la création)
- Cie Reminox's - "Respire" (aide à la création)

### REFUSÉES

- Compagnie du Milan Noir - "Le fauteuil à bascule"
- Compagnie Mr. Bovary - "Tigre ! Tigre !"
- K7 Productions - O.V.N.I.
- Association Duo Symphonique - Concert 500 ans de la Réforme
- Festival "La Tour en scène"
- Association Fontana Cantabile - Concert de Pâques
- Association Riviera Tango - Riviera Tango Fiesta
- Stadio - Face B de Daniel Ruggiero
- Association des trois petits points - Tambours dans la nuit / Berthold Brecht
- Compagnie Slalom - "Je voulais juste venger mon père ... "
- Montreux Tattoo Convention
- Ensemble Couleur Vocale - "Fête des Vignerons rétro"
- MAG - "Looking for Artworks 2017"
- Association Autour du Monde - 6<sup>ème</sup> festival du Bout du Monde
- Cie Camastral - "Il y pleut sans cesse"
- L'improvisable Festival
- Clef de Voûte - Réouverture du temple de La Tour-de-Peilz et 500 ans de la Réforme
- Association Virlanie Suisse - Chœur Masaya - participation au Montreux Choral Festival
- Ensemble Vocal Crescendo - Concerts de Noël 2018
- Association Operami - "L'Elisir d'amore"
- Chœur d'Oratorio de Montreux - Concert le Roi David

SAI - mars 2018 / ALB/nc